

ECHOS

DU PAYS

PRIX : 250 F CFA

La saison agricole 2021-2022 mise en rude épreuve par le facteur pluie :

De la nécessité de repenser l'agriculture togolaise ^{P.1}

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité N° 412 du 24 Juin 2021

Inauguration de la centrale solaire photovoltaïque de Blitta :

Le Togo en route vers l'autonomie en énergie électrique ^{P.3}

« Nous sommes à la CNAP et nous continuons... »:

Ces vérités d'Eric Dupuy de l'ANC, un camouflet aux partisans de la chaise vide ^{P.3}



Lutte contre la covid-19 au Togo :

Baisse des cas de contamination, mais la vigilance toujours de mise ^{P.1}

Cadre de vie et de l'habitat :

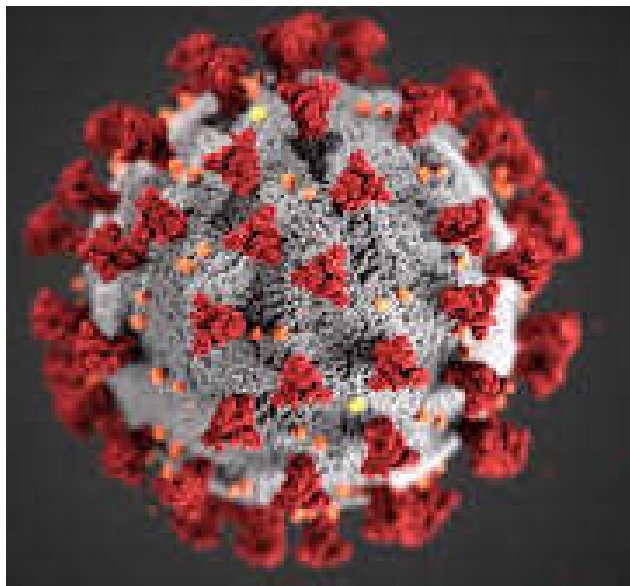
Six communes bientôt dotées d'un plan directeur d'urbanisation ^{P.7}

Lutte contre la covid-19 au Togo :

Baisse des cas de contamination mais, la vigilance toujours de mise

La lutte contre la pandémie au coronavirus au Togo se poursuit avec des résultats satisfaisants ces dernières semaines. Les chiffres de contamination de la maladie connaissent une baisse significative depuis plusieurs semaines maintenant. Du 16 juin à hier mercredi soit une semaine, seulement 84 cas d'infection ont été enregistrés alors que sur la même période en mars, ce chiffre était à 1.194 et 798 en avril. Ce qui prouve que des efforts sont faits en matière de stratégies de lutte par les autorités sanitaires pour maîtriser la maladie. Il est important de saluer le bon comportement de beaucoup de Togolais qui ont compris qu'il faut leur appui aux efforts qui sont faits par le gouvernement pour vaincre la maladie. Selon les chiffres rendus publics par les services compétents, le Togo est à 6% du pic de contamination aujourd'hui. Les experts considèrent que le pays recense en moyenne 12 nouvelles contaminations chaque jour. Toujours selon les chiffres d'hier il y

a eu 13.735 cas confirmés et 128 décès liés au coronavirus recensés dans le pays depuis le début de la pandémie. On note 13.362 cas guéris et 128 Décès. Au total 354.556 de tests ont été réalisés toujours jusqu'hier mercredi, ce qui représente 45,82 tests pour 1000 habitants. Cette situation classe le Togo parmi les pays les plus engagés dans la lutte contre la pandémie. Ces informations sont anodines aux yeux du citoyen lambda. Mais il faut aller dans le fond des informations pour comprendre que le Togo fait assez d'efforts. Ceci grâce également aux forces de sécurité au sein du Groupe Mixte de Surveillance anti-pandémie qui ont fait un travail remarquable dans la dissuasion de tous ceux qui foulent au pied les gestes barrières. Toujours postés à de grands carrefours, les agents de force de l'ordre ne laissent rien passer. Si vous n'avez pas votre bavette, vous êtes priés de ne pas poursuivre votre trajet. Vous êtes obligés de payer une bavette sur-



La structure du virus

champs, de la porte avant de partir. Et ceci se fait en douce, sans aucune violence. Ainsi faisant, le port de cache-nez est devenu une habitude pour les Togolais. Beaucoup plus pour ceux de la capitale parce qu'à l'intérieur du pays c'est une autre réalité. Tous ces ingrédients ont fait que le Togo ne connaît plus beaucoup de cas de contamination par jour. Comme conséquences, les personnes mala-

des, environ 250 sont suivis avec efficacité. Avec ces performances, la pression sur le personnel soignant a du coup chuté. Il faut aussi dire que la vaccination qui a cours dans le pays en est pour quelque chose.

Le Togo est arrivé à ce résultat grâce aux sacrifices de l'ensemble des Togolais. Les autorités sanitaires ont su gérer la pandémie avec les mesures restrictives. La Coordina-

tion Nationale de Gestion de la Riposte contre la covid-19 joue parfaitement son rôle de veille et d'alerte. Loin de penser que la maladie est en train de finir, il est important de continuer à respecter les mesures édictées dans la riposte. La baisse des chiffres de la contamination est le résultat d'un travail qui est fait en amont. D'ailleurs les experts de la santé préviennent sur le relâchement dans le respect des gestes barrières. Ailleurs en Europe on parle aujourd'hui de la deuxième vague ou de la troisième vague de la pandémie. Cette situation peut arriver ici à moindre erreur. C'est pourquoi il est demandé à toute personne vaccinée ou pas de continuer par respecter les gestes barrières traditionnels à savoir le lavage de mains, la distanciation physique et le port de cache-nez. Certains estiment qu'ailleurs surtout dans les pays européens, le port de cache-nez n'est plus une obligation. C'est

vrai mais il faut savoir que dans ces pays la majorité de la population est vaccinée, ce qui n'est pas le cas au Togo où les personnes vaccinées n'approchent même pas la moitié de la population. Sur le sujet le professeur Komi ADJOH, Agrégé de pneumologie, membre du Conseil Scientifique invite les Togolais à patienter puisque la vaccination est en cours, le moment viendra où les bavettes vont tomber. « On espère vivement que le temps arrive pour qu'on se débarrasse de ce bout de tissu, mais il faut rester encore sage et continuer de porter ces masques pour un temps encore. Les pays qui laissent tomber les masques, ce sont les pays qui ont réussi une portion importante de vaccination pour leurs populations. Chez nous ici ceux qui ont eu déjà les deux doses de vaccin sont autour de 90 mille voir 100 mille. Donc c'est très peu pour que les gens laissent tomber les masques », déclare-t-il. Si on dit que même les personnes vaccinées peuvent attraper la maladie mais ne font pas la forme grave, il est donc clair que ces personnes vaccinées peuvent transmettre la maladie à celles qui ne le sont pas encore. Voilà pourquoi on conseil à toute personne de porter son masque.

M. Mazé

Lisez chaque semaine votre journal

ECHOS DU PAYS

l'information au coeur du développement

NUMÉROS UTILES

CHU Tokoin	22 21 25 01
CHU Campus	22 25 77 68
Commissariat Central	22 25 47 39
Sûreté Nationale	22 21 28 71
Sapeurs pompiers	118 ou 22 21 67 06
Gendarmerie	172 ou 22 22 21 39
Police secours	117
Renseignement	119

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES DU 21 au 28 Juin 2021

21 JUIN 2021 au 28 JUIN 2021.

BOULEVARD	Bd. Du 13 Janv. Doulassamé	22 21 65 49 90 89 28 49
KPEHENOU	Bd HOUPHOUET - BOIGNY	22 21 32 24 70 45 25 03
OCEANE	Rue de l'OCAM face Hotel de la PAIX	22 22 6277 96 75 25 02
PORT	Face Hôtel Sarakawa	22 27 61 88 70 41 54 53
KODJOVIAKOPE	Avenue Duisbourg	22 21 89 90 22 20 4471
JUSTINE	291, Bd des Armées - Tokoin Habitat	22 21 00 04
CAMPUS	Adéwi	22 21 56 32 93 38 08 84
MAIRIE	Face Mairie	22 21 26 39
ISIS	Avenue Jean Paul II près des rails NUKAFU Gakpoto	70 44 83 87
YEM - BLA	258, Av. Akéi face a la Résidence	22 26 76 51 90 88 98 72
FRATERNITE	Hédzranawé près de Clinique St Joseph	22 26 81 55 96 80 09 19
CITRUS	Attiégou Carrefour DVA, Grand Contournement	70 44 59 24 96 80 09 03
NOTRE DAME	Rte Aéroport entre la foire TOGO 2000 et l'Aéroport	96 80 10 12
APOTHEKA	Face siège FTF, route de Kegué	22 61 57 57 70 44 33 33
MISERICORDE	A côté de la Station MRS	96 80 09 45
LE PROGRES	non loin de la gendarmerie d'Ahadjji-Kpota	70 45 86 55 96 80 10 00
ADIDOGOME	Face au camp 2ème RI d'Adidogomé	22 50 54 85
SILOE	Carrefour Aflao Apédokoé Atigangomé	90 80 26 39 96 80 10 16
ACTUELLE	Route Ségbé; Sagbado - Adidogomé	90 61 46 44 96 80 09 95
SEGBE	près de l'EPP et du CEG Ségbé	92 59 49 35 79 30 07 29
DJIDJOLE	DJIDJOLE	22 25 65 12 93 93 99 27
ST JOSEPH	Bretelle BE KLIKAME	22 25 74 65 91 09 46 38
VIGUEUR	Rue 267, AGBALEPEDOGAN, Kilimandjaro	22 51 63 30
MILLENAIRE	Face reserve de la gendarmerie d'Agoé-Nyivé	22 51 64 31
DIEUDONNE	Route LLEO 2000, non loin de FUCEC Agoé-Téléssou	70 44 84 59
OSSAN	Etablissement la LIMOUSINE, carrefour AVEDJI	70 40 44 25
APOLLON	Non loin du carrefour des hirondelles - Avédji	70 41 01 07
SHALOM	Agoé-Cacavéli, non loin de BKS.	22 51 87 60 70 49 96 51
NOUVELLE TULIPE	Près de la station CAP Agoé-Légbassito	99 47 00 70
ST MICHEL	Agoé entre Brasserie BB et espace Télécom	22 51 70 22 70 43 30 43
TCHEP'SON	Face Terminal du Sahel (Togblékopé)	96 90 04 64 70 42 94 41
EXCELLENCE	Agoé Démakpoé Voie CEDEAO	22 51 77 87 93 27 95 54
CHARITE	A côté du CEG d'Agoé-Nyivé	22 25 12 60 90 65 21 90
ESPACE VIE	Agoé Logopé, face bar Plaisir 2003	99 85 89 07
DIVINA GRACIA	Rond point Cool Catch	99 83 91 00 96 80 10 21
NABINE	Sise 4 Agoé Anomé dit Plateau	93 36 26 26 98 97 97 96
REGINA PACIS	Rte Nationale N°1 près du Bar sous l'Antenne	99 83 90 83
SANGUERA	Près du Lycée de Sanguera	70 42 80 80 99 90 89 72
GANFAT	AGOE DALIKO près du CAMP GP	22 55 08 15 70 22 15 15
LA FLAMME D'AMOUR	Sise a Agodéké, route d'Aného	70 45 70 14
LE DESTIN	A côté de l'Agence ECOBANK de Baguida	70 41 15 41

ECHOS DU PAYS

Siège : Agbalépédo

Récépissé
n°383/14/10/09/HAAC
13 BP 507
e-mail:
augustin.sizing@yahoo.fr
Maison de la Presse
Casier N°26

Directeur de Publication

Augustin M. SIZING
90 03 18 24
22 34 13 57

Rédacteur en chef

Roger GBESSIA

Equipe de rédaction

Augustin S.,
Roger GBESSIA; Brel M.,
Simeau E., M. Mazé

Imprimerie

Direct Print

Infographie

Hugues AYIVI-BLIBO

Tirage

2000 exemplaires

Inauguration de la centrale solaire photovoltaïque de Blitta :

Le Togo en route vers l'autonomie en énergie électrique

Le gouvernement Togolais a visiblement un regard tourné vers l'autonomie en matière d'énergie électrique, la preuve l'inauguration de la centrale photovoltaïque de Blitta en début de semaine par le Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé, avec une capacité de 50MGW. Une bouffée d'oxygène et une marche vers l'accès universel à l'énergie électrique, quand on sait que de nouveaux chantiers ont été récemment lancés par le gouvernement.

Après la décision en conseil des ministres la semaine dernière, de lancer la construction de deux centrales électriques dans les régions centrale et de la Kara, notamment à Salimdè et à Awandjelo, le Chef de l'Etat vient d'inaugurer la centrale solaire photovoltaïque de Blitta.

L'investissement est d'un coût global de 35.830 milliards de Fcfa, la construction de cette centrale dont la réalisation porte la signature de AMEATOGO Solar, une filiale de AMEA Power basée aux Emirats Arabes Unis, est financé par le Fonds d'Abu Dhabi pour le développement, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), mais aussi de l'Etat togolais. Cette centrale est prête à servir près de 160.000 ménages. La centrale devrait avec cette capacité énergétique desservir plusieurs localités situées entre Atakpamé, Sotouboua, Sokodé, Bafilo et Kara, pour ne citer que celles-ci.

Sur le plan technique, la centrale selon les responsables du projet de-

venu réalité aujourd'hui, est basée sur une technologie dénommée technologie "tracker", une technologie qui selon eux, permet aux panneaux solaires de tourner en fonction de la position du soleil. La centrale de sources concordantes, vise à terme une augmentation de 20 MGW, pour atteindre une puissance maximale de 70MGW, ce qui lui vaut d'être la plus grande centrale solaire photovoltaïque de l'Afrique de l'Ouest. En rappel la centrale électrique est installée à Blitta sur une superficie de 92 hectares, abritant 127.344 panneaux solaires.

On comprend bien que le Togo est entrain de joindre l'acte à la parole avec des inaugurations de centrale d'énergie électrique et desancements de nouveaux chantiers de construction de centrales, ceci est visiblement, une détermination affichée des autorités togolaises qui ont compris qu'il n'est pas possible de parler d'industrialisation sans une disponibilité et une autonomie en matière d'énergie électri-

que.

Cette cérémonie d'inauguration de la centrale solaire de Blitta qui s'est déroulée sous la présidence de Faure Gnassingbé, a suscité une fierté des populations riveraines, témoin de l'évènement, le Maire de la commune de Blitta1, Bassambadi Dazimwain, se laissait dire au sujet de ses administrés : **« ils ont besoin de l'énergie dans la gestion de leurs petites unités de transformation artisanale. On transforme de plus en plus le manioc en gari, et il y a même des partenaires appuyant ces groupements de transformateurs en gari... »**. On comprend qu'avec cette centrale, la création des chaînes de valeurs importantes pour la relance de l'économie nationale, prend corps et constitue également à n'en point douter une source d'autonomisation des agriculteurs togolais et peut être un élément d'attraction des investisseurs nationaux comme internationaux.

Augustin S.



Les installations de la centrale photovoltaïque



Faure Gnassingbé à son arrivée à Blitta

« Nous sommes à la CNAP et nous continuons... » :

Ces vérités d'Eric Dupuy de l'ANC, un camouflet aux partisans de la chaise vide

L'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), met les pendules à l'heure. La lettre du parti de Jean Pierre Fabre en date du 27 mai dernier a donné libre cours à toute forme d'interprétation notamment au sujet de sa participation à la Concertation Nationale des Acteurs Politiques (CNAP). Le porte-parole de l'ANC, Eric Dupuy lève l'équivoque : « nous sommes à la CNAP et nous continuons à mener les discussions ».

Véritable camouflet pourrait-on dire pour certains partis politiques ou regroupements de l'opposition comme la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK), par rapport à la clarification apportée par Eric Dupuy, porte-parole de l'ANC. Pour mémoire la DMK avait exprimé son satisfecit à la lettre de l'ANC au ministre Payadowa BOUKPESSI de l'Administration territoriale. Cette démarche de l'ANC envers l'autorité était assimilée à un retrait de la formation politique



Eric Dupuy

de Fabre à la CNAP, ce qui ferait l'affaire de la bande à Monseigneur Kpodzro soutenant Agbéyomé Kodjo. Eh bien, la réponse

qui se retrouve dans les phrases contenues dans l'explication donnée par Eric Dupuy, sont considérées comme une clarification

valant un affront pour tous ceux qui pensent utiliser l'ANC comme béquilles pour faire valoir leur position.

En effet Eric DUPUY n'est pas passé par le dos de la cuillère : **« la lettre adressée au ministre veut dire qu'on est ouvert à des discussions avec le ministre pour qu'on puisse trouver des solutions aux points importants qui nous tiennent à cœur, d'une part pour avoir la crédibilité du processus électoral, et d'autre part, un apaisement de la situation politique au Togo. Cela veut dire que nous sommes là et nous continuons à mener les discussions pour qu'on prenne en compte nos**

préoccupations. Pas toutes, mais les plus importantes ». On voit bien que l'Alliance Nationale pour le Changement a bel et bien les pieds sur terre, et a compris que la politique c'est sur le terrain et que la politique de la chaise vide n'a jamais payé depuis les années 1990 à nos jours au Togo.

Au demeurant, on finit par se rendre compte qu'en réalité, la plupart des tenants de la politique de la chaise vide, du moins pour ces élections régionales, sont en réelles difficultés en termes de poids électoral et se cachent derrière une quelconque politique de chaise vide, afin d'escamoter leurs véritables faiblesses sur le terrain.

Ainsi pour ses partisans, la non-participation à ces régionales, les dédouanerait de la comparaison de leur vrai poids électoral par rapport à certains de leurs amis de l'opposition et mettrait à nu le mensonge d'une "prétendue victoire" au soir du 22 février 2020 à la présidentielle, créée et défendue malgré la mise à nue même des chancelleries.

La vérité est là et les partis politiques sur le terrain ont compris que c'est par de petites victoires qu'on arrive au bout du tunnel et qu'en la matière, le dialogue est le seul moyen pour combattre un pouvoir fort et faire avancer le Togo.

Siméau Eglou.

Poursuite de la phase d'indemnisation au HCRRUN :

Cap sur les victimes de la Régime maritime

Le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) poursuit la mise en œuvre de son programme de réparations. Cette semaine, elle a entamé la phase d'indemnisation des victimes de la région maritime. Cette session a lieu du 22 au 26 juin prochain à son siège sis dans la cité OUA en face de la Cour constitutionnelle.

Dans le cadre de sa mission, le HCRRUN poursuit la phase d'indemnisation des victimes de la région maritime. Les opérations se dérouleront à Lomé à son siège, conformément à la liste des victimes établie et consultable sur le site web de l'institution ou dans les bureaux des préfectures et mairies concernées. L'institution présidée par Mme Awa Nana Daboya invite donc les personnes concernées par ces opérations à se munir des pièces d'identité

afin de rentrer en possession des fonds d'indemnisation.

Du 15 au 26 mars dernier, l'institution a tenu une session d'indemnisation à son siège à Lomé à l'intention des victimes non vulnérables de la région maritime et de Lomé Commune. Elle se rendra plus tard dans la période du 3 au 7 mai à Tabligbo et à Kpalimé pour la même mission, celle de la mise en œuvre de la phase d'indemnisation des victimes non vulnérables.

Depuis le début des

réparations en 2018, plus de 7 milliards de francs CFA ont été octroyés aux victimes, environ 35.000 personnes ayant été officiellement recensées comme touchées par les violences sociopolitiques de 1958 à 2005. Concrètement, du 1^{er} octobre 2018 au 11 août 2019, le HCRRUN a indemnisé au total 7660 victimes des violences post-électorales de 2005 pour un total de 6.472 milliards dépensés. Ainsi, dans la mise en œuvre de son chronogramme, le HCRRUN a effectué en 11 mois d'activité 18 séances d'indemnisation dont 8 à Lomé, le tout pour un taux de satisfaction de 99,2%. Toutefois, il convient de souligner que dans le



Mme AWA Nana Daboya, présidente du HCRRUN

déroulement de ces opérations d'indemnisations, Mme Awa Nana et son équipe ont été confrontées à plusieurs reprises à des actes de fraude orchestrés par certains citoyens mal intentionnés.

Pour rappel, le HCRRUN a été créé par décret N° 2013-040/PR du 24 mai 2013 modifié par le décret N° 2014-103/PR du 03 avril 2014, sur proposition de

la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) conformément à la Recommandation numéro 57 qui suggère à cet effet la création par loi d'un organe chargé de la mise en œuvre du programme des réparations. Le processus d'indemnisation est l'une des recommandations formulées par l'institution présidée par Mgr Nicodème Anani

Bénissan Barrigah. La CVJR pour sa part avait eu pour objectif d'œuvrer à la réconciliation nationale, à la paix civile et à la stabilité politique.

Le HCRRUN jouit d'une autonomie administrative et de gestion. Ses ressources proviennent du budget de l'Etat, ou des dons des partenaires au développement du Togo.

Kokou Amenté



COMMUNIQUE

CONCOURS MEILLEURS REPORTAGES SUR LE CIVISME FISCAL

L'Observatoire togolais des médias (OTM) et l'Office Togolais des Recettes portent à la connaissance des professionnels des médias que le délai de dépôt des productions dans le cadre du concours sur « les déterminants du civisme fiscal » est prorogé jusqu'au vendredi 9 juillet 2021 à 17H.

La participation au concours est ouverte à tous les professionnels des médias dans la catégorie presse écrite, presse en ligne, radio et télévision.

Pour y participer ; il faut

- Etre un professionnel des médias du secteur public ou privé au Togo exerçant dans un organe de presse écrite, en ligne ou de l'audiovisuel
- Ne pas être membre du comité d'organisation dudit concours
- Les productions dans le cadre du concours doivent être publiées
- Le dépôt des productions se fait au siège de l'OTM sis à KLIKAME de 8H à 17h tous les jours ouvrables

Fait à Lomé

Le 22 Juin 2021

L'organisation OTM/OTR

Eco :

Une nouvelle feuille de route renvoie le lancement en 2027

Comment parvenir à réunir toutes les conditions pour sortir la nouvelle unique pour les pays africains ? A cette question, les dirigeants réunis au sein de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) n'ont visiblement pas encore trouvé la solution. Conséquence, le franc CFA a encore des beaux jours devant lui. La nouvelle monnaie Eco dont les contours sont encore en étude sera finalement lancée en 2027. C'est en tout cas l'une des principales décisions prises par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Sous région lors du sommet tenu samedi 19 juin dernier à Accra, dans la capitale ghanéenne. Cette nouvelle devise qui devra remplacer le franc CFA est censée booster l'économie des pays africains pour favoriser le développement durable.

Prévue dans un premier temps pour 2020 avant d'être reportée en raison de la suspension du pacte de convergence 2020-2021, la monnaie unique de la CEDEAO verra finalement le jour en 2027. « Nous avons une nouvelle feuille de route et un nouveau pacte de convergence qui couvrira la période entre 2022 et 2026 et 2027 sera l'année de lancement de l'Eco » a annoncé Jean Claude Kassi Brou, le président de la commission de la CEDEAO à l'issue des travaux. En effet, les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis samedi dernier à Accra à l'occasion du 59^e sommet ordinaire ont insisté sur la question de la nouvelle monnaie qui est toujours d'actualité et ont indiqué la mise en

place d'une nouvelle feuille de route, un nouveau pacte de convergence de stabilité macro-économique, engageant ainsi leurs pays respectifs à valider l'ensemble des critères de convergence entre 2022 et 2026. Les dirigeants de l'espace communautaire espèrent que la reprise du processus devra permettre aux différents pays de s'adapter à la nouvelle conjoncture internationale et se remettre sur les rails après avoir été impactés par la crise sanitaire liée au covid-19.

Cette nouvelle feuille de route intervient près d'un mois après les états généraux sur la monnaie tenus à Lomé. Les experts ayant participé à cette grande conférence ont proposé une feuille de route en qua-

tre axes préconisant entre autres la création d'une banque centrale communautaire chargée de la gestion d'une monnaie commune. Ainsi, si les engagements sont tenus, la zone devra entrer en phase de stabilité à partir du 1^{er} janvier 2027.

Ce sont 15 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui se sont accordés sur la mise en place de cette nouvelle monnaie dont la création se fera en deux phases : dans la première phase, les pays qui disposent de leurs propres monnaies (Gambie, Ghana, Guinée, Nigéria et Sierra Léone) devront lancer une monnaie unique, puis dans une deuxième phase, les 8 pays membres de



l'UEMOA qui ont en partage le franc CFA devraient s'y greffer, de sorte à ce que tous les pays membres de la CEDEAO utilisent une même et unique monnaie.

Toujours dans le cadre de ce sommet, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a également débattu des questions sécuritaires, de la mise en œuvre du plan sanitaire pour la lutte contre la covid19, le projet de réformes institutionnelles de l'Organisation et bien d'autres sujets importants

tels que la situation au Mali. Et sur le cas du Mali, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO ont exprimé leurs vives préoccupations concernant les derniers événements politiques qui s'y déroulent depuis la chute de l'ex-président IBK, ceci compte tenu des risques d'instabilité pour toute la sous région. A cet effet, ils ont préconisé la mise en œuvre des décisions prises le 31 mai dernier lors du sommet extraordinaire de la CEDEAO, en particulier le respect de la date de l'élec-

tion présidentielle fixée au 22 février 2022.

Concernant la question des réformes institutionnelles, le Président Nana Akufo Addo a évoqué les modalités d'attribution des postes ainsi que la rationalisation des coûts de fonctionnement de la CEDEAO. A cet égard, il a suggéré l'examen d'un mécanisme de rotation de chaque groupe linguistique de l'espace communautaire dans les instances continentales et internationales.

Kokou Amenté

Déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités au Togo :

La loi désormais prête

La déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités, hauts fonctionnaires et autres agents publics de plus en plus une réalité au Togo. La loi adoptée en Janvier 2020 a connu une relecture partielle au parlement le 17 juin 2021. Les modifications apportées sont relatives aux modalités d'organisation et de simplification des procédures de déclaration de biens et avoirs. Ces modifications ouvrent également la possibilité d'organiser la déclaration en ligne des biens et avoirs. Après cette relecture, plus rien ne devrait empêcher cette loi d'entrer en vigueur. Cela fait des années que cette disposition de la constitution togolaise est réclamée par, et les acteurs politiques et les citoyens. Selon l'article 145 de la constitution de 1992, le Président de la République, le Premier ministre, les membres du gouvernement, les présidents des institutions de la République, les membres

du bureau de l'Assemblée nationale et les directeurs des administrations centrales et des entreprises publiques doivent faire devant la Cour Suprême une déclaration de leurs biens et avoirs au début et à la fin de leur mandat ou à la prise fonction. Depuis, aucune loi n'a été prise pour concrétiser cette disposition de la loi fondamentale. Il a fallu attendre le conseil des ministres du 27 novembre 2019 pour voir le gouvernement adopter un projet de loi organique fixant les conditions de déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents publics. C'est donc dans ce processus que l'Assemblée nationale a modifié et adopté cette loi qui ouvre désormais la voie à la déclaration des biens et avoirs des personnalités. Les Togolais auront la possibilité de connaître les biens des dirigeants du pays et cela permet la transparence dans la ges-

tion des affaires de la nation. Cette loi selon le gouvernement est en harmonie avec les efforts de l'Etat tendant à promouvoir la transparence dans l'exercice des fonctions publiques, à garantir l'intégrité et la probité des serviteurs de l'Etat et prévenir l'enrichissement illicite. Personne ne devrait occuper un poste de responsabilité au Togo désormais sans déclarer ses biens et avoirs. Depuis la nuit des temps les Togolais sont nommés à des postes de responsabilités, dans le gouvernement et à la tête des sociétés étatiques sans la moindre déclaration. Ils rentrent en fonction pauvre et ressortent nantis au détriment d'autres Togolais. Beaucoup de Togolais ont fait fortune au poste de responsabilité qu'ils ont été placés, alors que peut-être leur salaire ne pouvait pas leur permettre d'avoir cette fortune en nombre d'année qu'ils ont fait au poste. Ce qui veut dire que les pots de vin, la corruption, les

détournements sont passés par là. Pendant que d'autres Togolais croupissent dans la misère, d'autres vivent dans la bombance simple parce qu'ils ont occupé une haute fonction.

Les Togolais ont les yeux désormais tournés vers le médiateur de la République qui a la responsabilité de recevoir la déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités, hauts fonctionnaires et autres agents publics. C'est l'acteur clé de la gouvernance publique nationale et principale interface entre les citoyens et l'administration. C'est pour cela que ses fonctions ont été renforcées par une nouvelle loi adoptée également au parlement en février dernier. Selon le ministre des droites de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République Christian Trimua, les Togolais doivent attendre les premières déclarations de biens avec les disposi-

tions que prendra le médiateur de la République. « Avec l'adoption de cette loi, le gouvernement est aujourd'hui entièrement outillé pour passer à la mise en œuvre pratique des déclarations des biens et avoirs. Nous pourrions très rapidement commencer par faire bientôt les premières déclarations des biens et avoirs. Le reste ce sont les dispositions pratiques que prendront le médiateur de la République, la Haute Autorité de Prévention et de Lutte Contre la Corruption et les Infractions Assimilées et très marginalement par le gouvernement », a-t-il déclaré à l'adoption de la loi au parlement. Sont attendus donc les actes du médiateur de la République, un poste occupé par Mme Awa Nana Doboya, actuelle présidente du Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale. C'est devant elle que les hautes personnalités, hauts fonctionnaires et

autres agents publics doivent passer pour déclarer leurs biens et avoirs. Mme Awa Nana Doboya ne doit rien craindre, parce que la loi dit que le Médiateur est une autorité administrative dont l'indépendance est garantie par la constitution, les lois et les règlements. Il ne reçoit d'instructions d'aucune autorité politique, administrative et législative. Voilà qui est donc clair. La seule difficulté que rencontrera la loi sur la déclaration des biens c'est que les personnes visées peuvent ne pas déclarer tous leurs biens et avoirs. Dans ce cas que peut faire le médiateur de la République ? Il est important que des dispositions soient prises pour empêcher que de fausses déclarations ne soient pas faites. Il urge également que les citoyens une fois les déclarations faites devant le médiateur, connaissent ce qui est déclaré. Cela contribue au contrôle citoyen de l'action publique.

M. Mazé

Nouveau plan stratégique de la CNDH :

Vers une réorientation des actions pour mieux répondre aux enjeux

Pour plus d'efficacité en matière de défense et de promotion des droits de l'homme, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) va bientôt se doter d'un nouveau plan stratégique quinquennal couvrant la période 2021-2026. Jeudi 17 juin dernier, les premiers responsables de l'institution s'étaient retrouvés au cours d'un atelier pour réfléchir sur les grands axes du nouveau document quinquennal qui devra permettre à l'institution de remplir pleinement sa mission en tenant compte des défis à relever et des nouveaux enjeux en matière de défense des droits de l'homme sur le plan international.

Les premiers responsables de la CNDH s'étaient rassemblés jeudi dernier à Lomé pour un atelier national de validation du Plan stratégique de l'institution. Il s'agit pour les participants de cet atelier d'analyser le nouveau document

qui devra servir de boussole pour les actions de la CNDH dans les cinq prochaines années. Le document qui va plus loin qu'une simple planification, s'articule autour de trois principaux axes tels que le développement institutionnel, la promotion d'une culture des Droits de l'Homme au Togo, et le renforcement du mécanisme national de prévention de la torture et autres traitements inhumains ou dégradants. Les grandes lignes de ce nouveau plan s'inscrivent dans la dynamique d'une réorganisation de la Commission afin de l'adapter aux nouvelles exigences internationales concernant la protec-

tion des droits de l'homme. « L'objectif visé à travers ce nouveau plan quinquennal est de s'adapter aux nouvelles exigences en matière de protection des droits humains » a expliqué Mme Nakpa Polo, présidente de la CNDH.

On peut s'attendre dans les prochaines années à une réorganisation de l'institution, le Gouvernement ayant adopté le mercredi 26 mai dernier un avant-projet de loi organique, qui modifie le dernier texte relatif au fonctionnement et à la composition de l'institution. Pour l'exécutif, il s'agit de doter la Commission d'un texte pouvant lui permettre de jouer pleinement son rôle. L'adoption de ce nouveau document est donc une avancée pour le Togo au moment où le pays s'apprête à se présenter devant les Nations Unies en vue de la présentation de son rapport national pour le compte

du 3^e cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU). Le mécanisme institué par l'Assemblée Générale de l'ONU, se tient tous les 4 ans et permet au Conseil des droits de l'homme de passer à la loupe la situation des droits de l'homme des 192 pays membres et de faire des recommandations à leurs dirigeants respectifs. A ce titre, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies examine sur une base périodique la situation des droits de l'homme pour chaque pays membre de l'ONU, et le respect des obligations et engagements pris.

A noter que le dernier rapport a été présenté en 2017. Et depuis, le Togo a multiplié les initiatives afin de se conformer à ses engagements : ouverture politique, institutionnelle et démocratique, facilitation de l'accès à la justice, et adoption de plusieurs tex-



tes de lois notamment le nouveau code pénal, le code des personnes et de la famille, le code de justice militaire, élaboration de rapports initiaux et périodiques). En 2019 par exemple, 24 membres des forces de sécurité toutes catégories confondues ont été déferés en justice pour des faits touchant aux droits de l'homme ; des agents des forces de l'ordre ont reçu des formations sur les droits de l'homme et la paix ; 473 personnes ont bénéficié de la grâce présidentielle ; un numéro vert (1014) a été mis

à la disposition pour dénoncer tout acte de corruption ou de violation de droits de l'homme par les forces de sécurité et de défense. Le Togo a également procédé au renforcement de son cadre législatif et institutionnel sur les deux dernières années. Des efforts louables qui ont permis au Togo d'être élu à plusieurs reprises au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Toutefois, il convient de souligner que malgré ces avancées notables, des défis majeurs restent à re-

lever notamment l'amélioration du système carcéral, ou dans le domaine social avec les questions relatives à la prostitution des mineures, ou la gestion des cas des enfants sorciers.

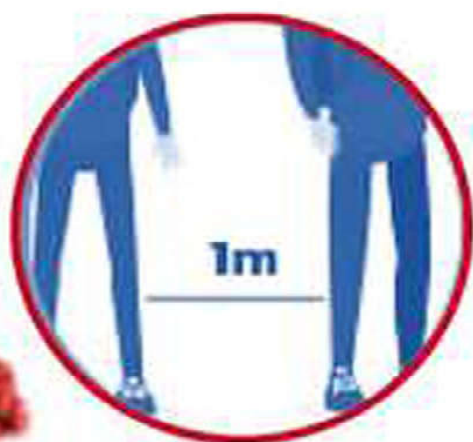
La CNDH a été créée depuis 1987 comme un mécanisme national de promotion, de protection et de vérification des droits de l'homme sur l'étendue du territoire national. Et depuis 1992, elle est érigée en une institution de la République défendant les droits des citoyens.

Kokou Amentti

STOP COVID-19

GRANDE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE SOLIDARITÉ A L'ENDROIT DES COUCHES VULNÉRABLES

NE NÉGLIGEONS PAS LES GESTES BARRIÈRES



**GARDEZ
LA DISTANCE
DE SÉCURITÉ
D'AU MOINS 1m**



**LAVEZ-VOUS
LES MAINS
RÉGULIÈREMENT**



**PORTEZ VOS
MASQUES
OU CACHE-NEZ**

La saison agricole 2021-2022 mise en rude épreuve par le facteur pluie :

De la nécessité de repenser l'agriculture togolaise

La saison agricole 2021-2022 est mise à rude épreuve par l'absence des pluies depuis plusieurs mois. Les produits agricoles ont enduré une sécheresse sans précédente, difficile de regarder les plants à peine poussés du sol dans les champs au cours des mois de mars et avril. Les pluies ont été rares alors que rien ne présageait cette situation au démarrage de la saison. Les premières pluies avaient bien démarré et naturellement les paysans ont toute suite mis les graines de maïs sous terre. Mais à peine les semis ont commencé par pousser du sol, les pluies ont cessé. Sur toute l'étendue du territoire national, cette rareté des pluies a été constatée. Partout les paysans poussent des cris de détresse et ont les yeux tournés vers dame nature qui seule impose sa volonté. Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, aucun coin du pays n'a été exempt de cette situation. Fort heureusement, depuis du mois de mai, les pluies ont repris et les activités champêtres ont également redémarré. Mais les cultures ont pratiquement frôlé la catastrophe. Nombreux sont les paysans qui ont tout simplement repris les semences comme si c'est maintenant que la saison pluvieuse commençait au Togo. D'autres par contre sont passés à la culture

des produits du moment, ils estiment qu'il ne sert à rien de revenir sur ce qu'ils avaient déjà fait comme activité parce que personne ne sait quand les pluies vont encore cesser. Habituellement les premiers produits agricoles font leur apparition sur les marchés, ce qui n'est pas le cas cette année. Déjà à la fin du mois de mai, les premiers tubercules d'ignames, maïs frais ou encore de l'arachide inondent les marchés mais aujourd'hui nous sommes à la fin du mois de mai, rien de tout cela. Le maïs et l'arachide qui sont disponibles actuellement, c'est grâce aux cultures dans les bas-fonds de certaines localités. Face à ces caprices de la nature, il est à craindre le manque de produits agricoles cette année. Est-ce que les semences reprises vont réussir comme au cours d'une année normale ? Les pluies ne seront-elles pas plus abondantes, ce qui ne sera pas favorable à certaines cultures ? Autant d'interrogations qui suscitent des crantes dans le monde paysan. La même crainte est observée chez l'ensemble des consommateurs, ceux qui ne produisent pas mais vivent du sacrifice des paysans. D'ailleurs le manque des premiers produits agricoles a entraîné la flambée des prix des produits céréaliers

sur les marchés. Le bol de maïs, du mil ou du haricot a presque doublé.

Il est important de nos jours de repenser l'agriculture togolaise qui reste l'un des leviers importants de l'économie togolaise. Elle représente plus de 40 % du

ver des voies et moyens pour qu'elle soit pratiquée autrement pour ne plus dépendre des caprices de dame nature. C'est vrai que des réflexions se mènent depuis la nuit des temps mais la technologie évolue et c'est important de sui-

(PADAT), le Projet d'appui au secteur agricole PASA, actif notamment dans l'élevage la couverture vaccinale des ruminants, le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest-Togo (PPAAO), le Projet d'aménagement

n'aboutiront pas aux résultats escomptés. La preuve aujourd'hui malgré tous ces projets, les produits agricoles coûtent encore très chers et même se font rares à des moments. On se rappelle le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNISA). Ce vaste programme sensé relancer définitivement l'agriculture togolaise s'est achevé sur un échec selon certains, et sur des résultats mitigés selon d'autres. Il faut mener des réflexions dans le sens de pouvoir gérer les eaux en saison de pluie et les utiliser lorsque les pluies se font rares. L'Etat peut faire de grands bassins de rétention d'eau dans les grandes régions agricoles pour aider les paysans à surmonter les sécheresses constatées en pleine saison agricole. Ces projets peuvent commencer dans les grandes régions agricoles et progressivement s'étendre à l'ensemble du pays. Il est bien de mettre en place des projets agricoles mais si la nature doit continuer par dicter ses lois à l'agriculture togolaise, elle connaîtra toujours des difficultés. On parle beaucoup de la mécanisation de l'agriculture, il faut prendre en compte la gestion de l'eau pour faciliter le travail champêtre aux Togo-lais.

M. Mazé



PIB togolais, et occupe près de 65% de la population active. La superficie cultivable est évaluée à 3,6 millions d'hectares, soit 60% de la superficie globale du pays. Avec ces données, il est clair que si le secteur a des difficultés comme actuellement c'est l'économie qui prendra forcément un coup. Pour éviter les difficultés que rencontre l'agriculture togolaise il faut chercher et trou-

ver le rythme. Si tant est que le secteur fait vivre tout le pays, il urge de mettre tout en œuvre pour une agriculture émergente. Il faut profiter des projets dont dispose le pays pour aller vers de nouvelles formes de pratique culturelles. A ce jour, le pays compte plusieurs programmes visant à améliorer la production agricole, il y a le Projet d'appui au développement de l'agriculture au Togo

hydro-agricole de la basse vallée du fleuve Mono (PBVM), de développement de la production rizicole dans la région de la Kara (PDPR-K). Le projet d'agropole, est actuellement en gestation dans la région de Kara. Tous ces projets sont salués mais s'ils doivent permettre à l'agriculture togolaise d'évoluer et que celle-ci dépende de la nature, il est clair que ces projets

Cadre de vie et de l'habitat :

Six communes bientôt dotées d'un plan directeur d'urbanisation

Dans le souci d'améliorer le cadre de vie et de l'habitat pour les populations togolaises, les autorités en charge de ce département ambitionnent de doter six (6) communes du Togo d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisation. Il s'agit des communes du Zio1 dans la région maritime, Ogou1 et Kloto1 dans les Plateaux, Tone1 dans les Savanes, la Kozah1 dans la Kara et Tchoudjo1 dans la Centrale. Cette ambition portée par le Gouvernement, sera financée par une partie des fonds de financement du Projet d'Infrastructures et de Développement Urbain (PIDU), évalué à 16 milliards de francs CFA.

Les autorités togolaises veulent préparer l'amélioration de la physionomie et des conditions de vie dans les villes à moyen et long terme. En effet, deux ans après le lancement du processus de décentralisation au Togo, le Gouvernement veut doter ces 6 communes des 5 régions économiques d'un plan directeur d'aménagement et d'urbanisation. A travers ce plan directeur, ces communes dispose-

ront d'un document de réglementation et de gestion de l'espace urbain organisant la circulation et les transports. Ces communes pourront également se projeter à l'horizon 20 ans pour mener les grands chantiers stratégiques conformément à la dynamique de métropolisation en cours dans le pays.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, le département en charge de

l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière a lancé un avis d'appel à manifestation d'intérêt de services de consultant pour faire le diagnostic de chaque commune. Pour rappel, le PIDU a pour objectif, l'amélioration des accès à des infrastructures urbaines et aux services de base dans les villes et le renforcement de leur capacité institutionnelle en matière de planification et de gestion

urbaines.

Au Togo comme ailleurs dans le monde et surtout en Afrique, il est crucial d'établir un encadrement efficace de l'évolution physique des villes, de l'occupation et l'utilisation des sols et d'obtenir un aménagement et un développement harmonieux des ensembles urbains. En effet, la population urbaine au Togo est estimée en 2020 à 43,5% avec une population d'environ 3.351.800 habitants. Le taux d'urbanisation se situera à 58% vers 2050 contre 39% en 2014 en 2014, soit une augmentation de 2,7 millions en 2014 à 8,4 millions en 2050. Avec cet effectif de plus en plus croissant de

la population urbaine, les villes de plus de 50.000 habitants ne cessent de croître elles aussi. Une situation qui oblige les autorités togolaises à anticiper sur l'avenir en termes d'urbanisation des villes. « Pour être créatrice d'emplois et de richesses, l'urbanisation doit être maîtrisée et orientée dans une perspective de développement durable. La maîtrise du processus d'urbanisation passe entre autres, par la refonte du droit de l'urbanisme et de la construction, de l'ensemble des règles et institutions relatives à l'aménagement et au développement urbain » relève-t-on dans les rapports de

l'INSEED (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques).

Face à une population urbaine galopante, il est donc impératif de moderniser les mesures existantes de coordination des acteurs et de maîtrise du foncier pour non seulement s'accorder sur un standard minimum de qualité de vie des populations et créer des conditions idoines pour garantir une urbanisation harmonieuse selon les orientations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, des Objectifs du Développement Durable (ODD) et du Nouvel agenda urbain.

Kokou Amenté



#CQFS

Avez-vous des interrogations sur les formalités au Cadastre ?
L'OTR est à votre écoute. L'OTR met à votre disposition un bureau dédié pour le traitement de vos plaintes. En 48h seulement, vous recevrez une suite à votre plainte. Vous pouvez aussi envoyer vos requêtes sur la plateforme numérique dédiée
via : **www.otr.tg** ou **www.dadc.gouv.tg**



Office Togolais des Recettes - OTR